

ifce

Registre de transport

Type de véhicule

.....

Immatriculation du véhicule

.....

Ouvert le :/...../.....



Informations générales

Registre de transport

Le transport d'animaux vivant est fortement encadré. La réglementation a un double objectif : elle vise le respect de l'animal au cours du transport et à limiter au maximum la propagation de maladies contagieuses par des mesures sanitaires strictes.

La tenue du registre de transport est obligatoire pour toute activité de transport de chevaux effectuée dans le cadre d'une activité économique (transporteurs professionnels, haras, centres équestres, entraîneurs, éleveurs, marchands, artistes, cirques, cavaliers professionnels...). Elle est aussi vivement conseillée pour les particuliers pour permettre de connaître les chevaux en contact en cas de foyer épidémique

Les pages de ce registre des transports doivent être présentes dans le véhicule avec les passeports des chevaux transportés et peuvent être demandés par les contrôleurs.



Consignes

- Renseignez ce registre à chaque transport
- Conservez ce registre, **pendant 3 ans** après la dernière information portée
- Présentez ce registre à chaque demande d'autorités compétentes (gendarmes, police, agent DDPP, agent Ifce, vétérinaire...)

Chevaux transportés



Liste des propriétaires des équidés détenus

Nom de l'équidé	Numéro SIRE et/ ou N° de transpondeur	Titre, prénom, nom du propriétaire	Adresse	Code postal	Commune

Les informations présentées ici sont identiques aux informations du registre d'élevage « modèle Ifce » présentes dans la partie caractéristiques du lieu de détention. Il est donc possible d'en faire une copie. Pensez dans ce cas à faire une mise à jour régulière et à ajouter si nécessaire tous les autres chevaux transportés qui ne font pas partie de l'effectif du lieu de détention.

Déplacements des chevaux



Liste des déplacements

Date de départ	Lieu de départ	Arrêts et destination	Durée du transport	Date de retour	Nom des chevaux transportés	Date de désinfection

Produit de désinfection : _____ N° d'homologation : _____

Pour les transports vers des compétitions officielles, cette page peut être remplacée par la feuille de route de la FFE

Déplacements à l'étranger



Certificat sanitaire

Les chevaux qui voyagent à travers l'Europe ou vers un pays tiers **doivent être accompagnés d'un certificat sanitaire. Il est établi par la DD(CS)PP** (Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations) 48h avant la sortie du territoire.

Chaque pays tiers possède sa réglementation sanitaire et les procédures d'importation et d'exportation sont parfois complexes, informez-vous bien auprès de votre DD(CS)PP en amont. Les transporteurs professionnels internationaux et les transitaires ont l'expérience des procédures en vigueur. Les certificats sanitaires sont disponibles sur la base Exp@don. Si aucun document n'est en ligne pour la destination ciblée, contactez l'IFCE qui interviendra si besoin auprès de la DGAL.

Carnet de route

Pour les équidés de boucherie, c'est-à-dire destinés à l'abattage, **il est obligatoire d'avoir un carnet de route pour les transport de longue durée (supérieur à 8h).**

Ce formulaire comporte 5 sections devant rester attachées (planification, lieu de départ, lieu de destination, déclaration du transporteur, modèles de rapport d'anomalie) doit être rempli avec la DD(CS)PP du lieu de départ. Le carnet de route est fourni à l'autorité compétente sur demande.

Les équidés enregistrés, c'est à dire les équidés qui appartiennent à un stud book et qui sont gérés en vue de la compétition ou des courses, **sont dispensés du carnet de route.**

Pour les équidés d'élevage et de rente (OC, ONC et stud book pour les races de travail et loisir). Si le transport n'est pas à destination d'un abattoir, il convient de bien se renseigner avant un transport à l'étranger pour connaître en fonction du motif du déplacement et du pays tiers, la réglementation à appliquer (carnet de route, Sanitaire).

Si le carnet de route n'est pas obligatoire, pensez cependant à planifier votre voyage en respectant le bien être du cheval et donc prévoir des temps de pauses régulier (toutes les 8h maximum) pour abreuver et alimenter.

Numéros Utiles



- Vétérinaire :.....
- DD(CS)PP :.....

Plus d'informations sur le transport

<http://www.haras-nationaux.fr/information/accueil-equipaedia/reglementation/transport.html>

Institut français du cheval et de l'équitation

Route de Troche - BP3
19 230 Arnac Pompadour Cedex
0811 90 21 31 (prix d'un appel local)
www.haras-nationaux.fr - info@ifce.fr

Crédits photos : ifce, C. Dubois